

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 27 août 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Votants : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 12

L'an deux mille vingt et le vingt-sept août à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHET Paul, CONSTANT Bruno, DESMARIS Christian, DEVEYLE Arnaud, COUDURIER FAURE Christiane, FAURITE Séverine, FONTAINE Vanessa, GROSBON Béatrice, KONEY Amandine, LACOUR Delphine, PAQUELET Damien, PAGNEUX Mallory et TATON Mélanie.

CHEVRIER Fabrice, GROSBON Béatrice et PAQUELET Damien sont excusés.

Date de convocation : 21 août 2020

Madame TATON Mélanie a été élue secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire annonce que les points suivants sont rajoutés à l'ordre du jour :

- Point dotations
- Délibération signature déclaration préalable de Monsieur le Maire
- Location terrains communaux de Monsieur Gonnet

### **Commissions finances et sociale**

#### **Rentrée scolaire (Crise sanitaire, cantine...)**

Monsieur le Maire annonce que la prérentrée s'est déroulée aujourd'hui, 27 août 2020. Des mesures seront prises si un nouveau protocole paraît. Sinon, le protocole de juin sera prolongé et suivi.

Une conseillère explique que la cantine reprendra normalement à la rentrée, les masques seront obligatoires pour les adultes. De nouvelles fiches de postes sont créées afin que la nouvelle organisation et nouvelle équipe intègrent également de l'animation lors de la pause méridienne.

#### **Conseil des jeunes : Adoption de la charte, Communication**

Une conseillère explique que, à la suite de la réunion de la commission, une charte a été validée, elle est disponible en mairie et sera distribuée aux électeurs. Les élections se feront au scrutin uninominal à un tour et concerne les enfants âgés de 9 à 15 ans. Les actes de candidature seront transmis directement dans les boîtes aux lettres des électeurs et pour se présenter, une autorisation parentale est nécessaire. La commune de Chevroux souhaite tendre vers la parité (6 filles, 6 garçons), cependant s'il manque un candidat pour faire la parité, un candidat de l'autre sexe sera élu. Chaque candidat élu recevra un pin's officiel. Le calendrier prévu :

7 septembre : une communication se fera par courrier afin de connaître les modalités pour être candidat.

30 septembre : date limite de dépôt des candidatures.

18 octobre : élections.

4 novembre : mise en place du conseil municipal des jeunes (la première fonction est d'assurer le défilé du 11 novembre à Chevroux)

Tous les conseillers valident la charte et le dossier de candidature.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le lundi 31 août à 19h00.

### **Contrat ATC**

Monsieur le Maire explique que le contrat n'ayant pas été réceptionné, le point est ajourné.

### **Délibération paiement TVA – budget assainissement**

Cette délibération ayant déjà été prise en 2018, il n'est pas nécessaire de la reprendre.

### **Point dotation**

Monsieur le Maire présente à son conseil deux courriers du conseil départemental de l'Ain informant du montant exacte de dotations allouées à la commune. La taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement (TADE) allouée est de 61 587.00€ La dotation du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle allouée est de 9 341.00€.

### **Choix membres commissions SBVR (hors GEMAPI)**

Le conseil procède à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Sont élus à l'unanimité :

1. Bruno CONSTANT
2. Séverine FAURITE
3. Dominique SAVOT
4. Vanessa FONTAINE

Le conseil,

DECIDE d'accepter la proposition ci-dessus.

### **Commission bâtiments, routes et chemins**

#### **Point d'avancement des travaux**

Un conseiller explique que la Socafil a commencé l'entretien des routes. Les cantonniers ont fait le fauchage et l'élagage des routes et chemins ainsi que l'entretien des chemins de terre lors de la sécheresse. Ils ont arraché les racines d'arbres sortant sur la route de l'Isle. La tondeuse a été reçue et permet de tondre plus vite et plus précisément.

#### **Rénovation bâtiment communal**

Un conseiller explique les changements prévus. Au niveau du garage, un bardage est prévu afin de permettre l'entrée d'une voiture. La pièce de vie sera modifiée : les sanitaires seront situés au fond de la pièce, derrière l'entrée et il n'y aura plus qu'une pièce principale de vie (cuisine équipée, salon, salle à manger). A l'étage, le logement sera restauré.

Monsieur le Maire présente à son Conseil un devis de Stéphane MALATIER pour la réfection du logement communal situé route de Manziat d'un montant de 19 948.15€ HT soit 23 397.78€ TTC. Il

s'agit de faire tomber la cloison entre la cuisine et le salon ainsi que de repeindre tout l'appartement et de mettre de la faïence dans la salle de bain.

Monsieur le Maire présente à son Conseil un devis de l'entreprise TISSOT pour le bardage et la zinguerie pour un montant de 5 617.86€ TTC.

Cependant tous les travaux n'ont pas été chiffrés, dans un premier temps la commission bâtiment va se réunir le 7 septembre à 19h00 en mairie avec les entreprises pour discuter des travaux.

### **Rapport assainissement du SATESE**

Monsieur le Maire explique que le SATESE est un organisme départemental qui analyse les lagunes deux fois par an. Dans le dernier rapport reçu pour la station du Bourg, ils informent que le fonctionnement est satisfaisant. Cependant, des pertes de pollution surviennent dans le réseau ; liées à l'entrée d'eau claire. Ils préconisent un diagnostic total du réseau afin de déterminer les dysfonctionnements du réseau pour éviter des conséquences pour l'avenir des filtres. Pour la station de Fayolles, également trop d'eau claire dans le réseau. Le fonctionnement reste néanmoins satisfaisant. Ils préconisent cependant un diagnostic du réseau. Monsieur le Maire va contacter des entreprises aptes à faire les diagnostics et présentera les devis au Conseil.

### **Devis 2A Signalisations (aménagement PMR église)**

Monsieur le Maire présente à son Conseil un devis n°D2020182 de 2A Signalisation sis 3 rue Hector Berlioz 71670 LE BREUIL pour l'aménagement PMR de l'église d'un montant de 602.55€ HT soit 723.06€ TTC.

Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
A l'unanimité,

DECIDE d'accepter le devis n° D2020182 de 2A Signalisation sis 3 rue Hector Berlioz 71670 LE BREUIL pour l'aménagement PMR de l'église d'un montant de 602.55€ HT soit 723.06€ TTC.  
CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

### **Renouvellement contrat électricité Convention SIEA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1er janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1er janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-joint en annexe ;

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Où cet exposé et le projet de convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Chevroux.

### **Contrat entretien cantine**

Monsieur le Maire présente à son Conseil un contrat d'entretien de l'entreprise CPC Froid pour l'électroménager de la cantine. Le montant annuel est de 380€ HT et comprend une visite par an et l'entretien des équipements frigorifiques, du matériel de cuisson et des équipements de gaz. L'entretien ne comprend pas le changement de pièce défectueuse et de sa main d'œuvre. Actuellement aucun contrat n'est en place.

Le conseil souhaite demander à l'entreprise d'englober l'entretien de la salle multifonctionnelle et de voir s'ils entretiennent également les hottes. Un devis va être demandé et sera présenté lors du prochain Conseil.

### **Location terrains communaux de Monsieur Gonnet**

Monsieur le Maire informe son Conseil que Monsieur Gonnet prenant sa retraite, il cesse l'exploitation des terrains communaux au Vernay, au Nansard et Aux Communaux dont il avait la charge à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Il dispose actuellement de 3 ha 4819 qui sont donc remis à la location. Monsieur le Maire précise qu'une affiche est parue en grille depuis le 20 juillet 2020 donnant possibilité à chacun de faire connaître le souhait d'exploiter ce terrain à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

A ce jour, 1 candidature a été reçue en mairie de Madame GONNET Pascale.

Après délibération du Conseil, Monsieur le Maire soumet cette question au vote dont les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 12

Vote en Faveur de Mme GONNET : 12

Le conseil,

DECIDE d'octroyer les terrains de Monsieur GONNET Christian à Madame GONNET Pascale demeurant 759 Route de Varambon à Chevroux

CHARGE Monsieur le Maire de prévenir Madame GONNET Pascale.

## **Urbanisme**

### **Dossiers en cours**

#### **4 Permis de Construire ont reçu un avis favorable**

- PC00110219D0011M01 – MAGALHAES Orlando –D1324

#### **6 Déclarations préalables ont reçu un avis favorable**

- DP00110220D0024 – SAVOT Dominique – D1423 – mur de clôture

- DP00110220D0015 – PREVEL Olivier – D831 – Ravalement façade

#### **Délibération délégrant la compétence de délivrance d'une autorisation d'urbanisme**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Considérant que Monsieur SAVOT a déposé une demande de déclaration préalable référencée n° DP00110220D0014 déposée en mairie le 20 juillet 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision et se prononcer sur la délivrance de ladite déclaration à l'issue de la phase d'instruction.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré

PREND acte du dépôt par Monsieur SAVOT, le Maire de Chevroux, d'une demande de déclaration préalable référencée n° DP00110220D0014 déposée en mairie le 20 juillet 2020

DESIGNE Monsieur Paul BERTHET, conseiller municipal, en application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme et le/la charge de prendre la décision et se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction.

## **Commission communauté de commune**

### **Rapport du dernier conseil communautaire**

Monsieur le Maire expose les différents points vus lors du dernier conseil communautaire qui s'est déroulé le 28 juillet 2020 à Arbigny.

### **Commission PLUi et du Scot**

Une prochaine réunion PLUi est prévue le 2 septembre à 20h30 à la mairie.

Un conseiller explique que la commune a rencontré la communauté de communes à propos des potentialités de pourcentage de parcelles constructibles. Un travail préparatoire avait été fait par la commune en 2019. Mais de nouveaux taux ont été inscrits au SCOT récemment rendant le travail préparatoire caduc. Il doit donc être revu à la baisse en termes de surface constructible. La première étape doit être de reprendre le premier travail préparatoire et de retravailler afin d'obtenir la surface prévue.

### **Choix représentants commissions intra-communautaires**

Monsieur le Maire explique que différentes Commissions sont mises en place à la communauté de communes et un représentant de la commune doit être défini pour chaque pôle.

Le tableau des représentants est consultable en mairie.

## **Commission communication, fêtes et cérémonies**

### **Point COVID et incidence sur les fêtes communales**

Toutes les manifestations sont annulées. De nouveaux protocoles pour les manifestations sportives a été reçu (buvettes règlementées, masques obligatoires, les vestiaires sont autorisés sous certaines conditions...). Le protocole est disponible à la mairie ou consultable sur le site départemental du district.

## **Questions diverses**

### **Courrier « Tous mobilisé pour nos emplois » - la Région**

Un fascicule de la région est distribué à chaque conseiller.

### **Rapport activité Dynacité**

Le rapport est disponible en mairie.

### **Divers courriers**

Monsieur le Maire annonce que le bulletin de Chevroux Suisse est disponible. Monsieur le Maire présente l'organigramme de la communauté de communes ainsi que le rapport du SDIS.

NOM – PRENOM	SIGNATURE	NOM - PRENOM	SIGNATURE
BERTHET Paul		GROSBON Béatrice	Excusée
CHEVRIER Fabrice	Excusé	KONEY Amandine	
CONSTANT Bruno		LACOUR Delphine	
DESMARIS Christian		PAQUELET Damien	Excusé
DEVEYLE Arnaud		PAGNEUX Mallory	
COUDURIER FAURE Christiane		SAVOT Dominique	
FAURITE Séverine		TATON Mélanie	
FONTAINE Vanessa			